



LE BONNETEAU DU MAIRE DE DIEPPE



N'hésitez pas à nous contacter au :

02 35 06 61 16
06 89 02 30 42

ou par mail
cgt.territoriaux@mairie-dieppe.fr



TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS

Chers Camarades, chers collègues,

Nous pensons utile de vous tenir informé des échanges avec la municipalité concernant l'application de la loi de transformation de la fonction publique dans notre collectivité.

Dans le sens historique de la réduction du temps de travail, la CGT des territoriaux de Dieppe revendique, d'abord le maintien des 35 heures avec une évolution rapide vers les 32H, pour travailler mieux, pour travailler tous.

La municipalité vient de nous confirmer leur volonté d'un passage aux 37H travaillées, payées 35H dès le 1er janvier 2022. Alors qu'elle souhaitait que votre syndicat CGT porte ce projet, notre position reste inchangée sur ce sujet : **non à la régression sociale !**

D'ailleurs, nous avons été confortés dans ce sens lors des réunions d'information au personnel.



Nous vous rappelons que dès le début d'année, nous perdrons tous nos avantages locaux en matière de congés tels que : congés d'ancienneté, congés jours fériés, congés du maire pour les remplacer par d'hypothétiques RTT ou congés pénibilité...

La seule réalité incontestable, c'est que nous perdrons 12 jours de congés payés, acquis sociaux arrachés par la lutte, pour récupérer 12 jours de RTT, faux CP acquis par votre travail, donc $12 - 12 = 0$. Avec l'application des 37H hebdomadaires, vous travaillerez gratuitement 2h de plus par semaine soit 104h dans l'année, soit quasiment 3 semaines de travail gratuit dans l'année !!!

Dans ce contexte d'application zélée de la loi à la mairie de Dieppe, et contrairement à de nombreux maires de la même couleur politique qui refusent son application dans leurs collectivités, la CGT s'efforcera de défendre vos droits en réclamant :

- La création d'une prime d'ancienneté pour compenser la perte des congés acquis à ce titre sur une valeur de 100 € net par journée d'ancienneté.
- L'instauration de congés de pénibilité automatique au maximum pour tous (soit 6 jours), car tous les métiers sont pénibles, travailler pour vivre et pas vivre pour travailler !
- La non-application de la scandaleuse journée de solidarité volée aux travailleurs
- Le maintien, et une augmentation locale sociale, des autorisations spéciales d'absences
- L'écrit clair et non équivoque du maintien du droit de grève, constitutionnel, pour l'ensemble du personnel, sans aucune exception !
- Dans le cadre des départs en retraite, le maintien du doublement des congés d'ancienneté et l'augmentation de la « prime » de départ à 100 € par années de service au lieu de l'indécente prime actuelle de 27,44 € !!!

De profonds désaccords subsistent et les prochaines réunions devront nous permettre de défendre les intérêts de chaque salarié de notre collectivité et demandons des choix politiques forts dans le sens du progrès social.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des actions à venir
« Seule la lutte permet des avancées sociales »